

Faites-moi lire, SVP!



PB-PP | BC 1757
BELGIË - BELGIQUE

Courcelles 1
N° d'agr  ation : P 202127

Nouvelles

Mensuel de l'ASBL « Le Progr  s »

(pas de parution en juillet/ao  t) – D  p  t : 6180 Courcelles
Publication r  alis  e avec l'aide de la F  d  ration Wallonie-Bruxelles

  diteur responsable : Robert Tangre
Rue Julien Lahaut, 11 – 6020 Dampremy
T  l. : 071 30 39 12
Fax : 071 30 58 30
E-mail : robert.tangre@gmail.com
Banque : BE17 0682 0138 1121

Nouvelles

n   282– Novembre 2024

Jean, le mineur

La catastrophe du n   6 de Trazegnies

Mes conclusions sur la catastrophe

Mes r  flexions    propos des
catastrophes de la mine.

Soci  t  

50 ans

Droitisation et mirages postmodernes
en Wallonie.

Le capitalisme se meurt ...

Candidat potiche ou candidat torpille ?

Dossier

RSF d  nonce l'intimidation de
Haaretz, ...

Joe Biden juge « scandaleux » le
mandat d'arr  t ...

A propos d'un soi-disant coup de
g  nie.

Gaza, Liban : l'effroyable ran  on de
l'impunit   !

« Personne ne nous aide, m  me pas
la France » ...



JEAN, LE MINEUR

La catastrophe du n° 6 de Trazegnies



Vers 9 h 30 ou 9 h 45, ma femme est venue m'éveiller en me disant : « Jean, ton frère Albert est arrivé. Il travaillait à la surface et est venu m'annoncer qu'il y avait un coup de grisou. »

De suite, Joseph et moi nous sommes partis avec sa voiture en disant : « C'est certainement au mur du 27 et tous les hommes de cette taille seront pris dans le coup de grisou. »

Georges Sturbois

Arrivés sur place, Maurice Doliver nous a dit : « Venez voir, il y a déjà un mort qui est remonté et je crois que c'est votre frère Georges. » C'était bien lui !

Tout de suite, nous avons mis nos habits de mineur car le chef porion Saint-Denis était occupé à former une deuxième équipe de secours qui fut composée comme suit Maurice Dolivier, François Hembise, Joseph Gilot, Raymond Gamache, Léon Saint-Denis, Henri Joly, mon frère Joseph et moi sommes descendus par 490 m pour remonter les corps de nos camarades.

Mais une équipe de secours avait été formée par Jean-Pierre Droguet avec Georges Navet, Meulenisser, Stanis Sedec, Arthur Van Wemerch, Edmond Van Puyvele et des ouvriers

Avant notre équipe, monsieur Histace, l'ingénieur accompagné de Pierre Lebacq, ouvrier, avait récupéré mon frère Yvon gravement blessé qui avait été tout de suite dirigé vers l'hôpital de Morlanwelz avec Julien Roelandts et Edouard Noël. Ce dernier mourut en arrivant à l'hôpital.

Nous, lors de notre première remontée, on nous dit : « Votre maman vous demande. Elle est à la grille avec votre belle-sœur. » Elles avaient vu Yvon mais ne l'avaient pas reconnu. Alors nous leur apprenons qu'Yvon est à l'hôpital. Nous ne pouvons pas ou nous n'avions pas la force de dire à notre maman que Georges était mort. Heureusement, Auguste n'était pas là. Il était chez lui, malade depuis hier. Il ne re-

viendra plus à la mine. Il a été déclaré inapte au travail de à cause de la silicose.

De retour au carré du puits, nous voulons redescendre mais à ce moment, on me dit de prendre des ouvriers pour reboiser la taille en partie. Comme volontaires, Lunio Joseph, Ukrainien, pour Porfito Vito et Lacusi Luigi dit Gigi, tous Italiens. Malheureusement, nous n'avions remonté que des corps brûlés. Chaque fois qu'on arrivait à la surface ne ramenant que des morts, un docteur nous conseillait d'aller boire un café, manger un pistolet et même boire un cognac pour nous redonner un peu d'énergie

Je peux vous dire qu'après avoir travaillé 6 heures à ce dur et triste travail, nous marchions comme des automates. Nous étions tous à bout de force. Vers 16 h, monsieur Histace, l'ingénieur nous dit : « Allez prendre une douche et rentrez chez vous car il y a d'autres volontaires pour le nettoyage des galeries et de la taille. Tous les corps sont remontés ». Notre groupe était formé de 4 hommes monsieur Dolivier, Joseph Gilot, Joseph et Jean Sturbois tel qu'on peut nous voir sur une photo à notre sortie de la cage

J'ai reçu cette photo de la Nouvelle Gazette. Les corps étaient déposés à l'infirmerie pour faire leur toilette avant de les mettre dans un cercueil. Ici encore, je m'en voudrais de ne pas citer et encore remercier toutes les femmes du carré qui ont eu un grand courage pour faire la toilette des victimes ainsi que le garde des vestiaires, Odilon Petit. De ces femmes, je n'ai retenu que quelques noms comme les deux sœurs Fernande et Lucienne Dusart, Suzanne Timmermans, Leireins Renelde et Sidonie. Ensuite, chaque corps était rendu à sa famille. Par la suite, les 24 cercueils ont été ramenés à l'hôtel de ville de Trazegnies transformé en chapelle ardente.

Vers 17 h, je suis allé rendre visite à mes parents accompagné de mon épouse et en rentrant chez eux, mon père s'est jeté dans mes bras en criant : « Quelle sale fosse, m'gamin » « Oui, papa mais je crois qu'Yvon va être sauvé. » Il m'a répondu que ce serait un miracle s'il vivait...

Mon épouse et moi sommes partis à l'hôpital de Morlanwelz pour nous rendre compte de la gravité des brûlures d'Yvan. Il était là sur son lit de souffrance, Il nous entendait mais ne pouvait pas nous voir car il avait les paupières très brûlées. A côté de lui, il y avait Julien Roelandts qui mourut un peu après.

C'était la nuit du samedi 13 au dimanche 14 mai et puis bien sûr la vie continue pour les autres et le lundi 16 mai, il fallait redescendre au fond de ce puits maudit qui avait été mon puits préféré parmi les 6 autres où j'avais été ouvrier à veine et manœuvre. C'était bien triste car il manquait tous nos amis victimes de la bataille du charbon.



LA FUNEBRE LISTE S'ALLONGE : les sauveteurs remontent du puits n°6 avec les corps de leurs malheureux camarades. Ils gagnent la morgue portant la civière sur laquelle un corps affreusement recroquevillé est étendu, sous la couverture. Sur leur passage, le silence se fait, les têtes se découvrent...

Mes conclusions sur la catastrophe

Les jours suivants, on pouvait lire dans certains journaux : « La catastrophe minière de Trazegnies est-elle due à des négligences ? » J'ai toujours dit oui. « Destin cruel », diront certains qui ne voient dans toute catastrophe que la main brutale de la fatalité. Mais le destin n'est pas toujours la cause des malheurs qui nous accablent et ceux-ci sont souvent dus à des erreurs ou à des négligences. On invoque tous ces facteurs : fatalité, erreur, imprudence, ou

négligence.

Il semble, en effet, qu'une grave imprudence aurait été commise au puits numéro 6 des charbonnages de Mariemont Bascoup puisque le contrôle régulier de la composition des gaz donna aux dirigeants et responsables du puits la conviction que le grisou avait disparu tout au moins en partie. Mais le coup de grisou du 11 mai 1950 leur a démontré qu'ils avaient tort.

Pourquoi ont-ils choisi un jour de travail et au premier poste ? C'était la pause où il y avait le plus d'ouvriers au fond d'autant plus que le lundi 8 mai était une journée de chômage et les porions et chefs porions devaient travailler à l'entretien. Donc pas de chômage pour les hommes payés au mois ? Pourquoi ne pas avoir décidé de percer le mur au troisième poste. La nuit, il n'y avait que 10 à 12 hommes dans la taille et non 40 hommes comme au premier poste

Mais voilà certains hommes croient qu'ils ne sont pas remplaçables et qu'eux seuls sont compétents. C'est ainsi que même pensionnés avec plus de 30 années de travail au fond, certains continuent à travailler et se font tuer sans avoir pu profiter un seul jour de leur pension. Ils ont voulu faire plaisir aux patrons charbonniers et à Achille Van Acker pour gagner la bataille du charbon. Ils ont donné leur vie et entraîné celle de nombreux autres.

Voilà j'ai expliqué la catastrophe telle que je l'ai vécue avant et après le coup de grisou. Il y avait aussi un ami sauveteur guide et porion au puits numéro 6 qui a énormément travaillé pour sauver des hommes et qui est mort peu après. Il ne revint plus au travail car il était très atteint par les poussières. Il se nommait Joseph Debacker et c'est moi qui l'ai remplacé comme sauveteur - guide. J'ai gardé ce poste à la centrale de secours de Ressaix pendant 10 ans. Et oui, la vie continue dans le charbonnage mais les tueries aussi.

Mes réflexions à propos des catastrophes de la mine.

Eh oui la vie continue dans nos charbonnages mais les tueries aussi comme au puits du Péchon en Hainaut : 10 morts en 1952, Zwartberg au Limbourg : 12 morts aussi en 1952, Marcasse en Hainaut : 24 morts en 1953 et la terrible catastrophe du Bois du Cazier à Marcinelle le 8 août 1956 : 262 morts ! Parmi ces victimes beaucoup d'immigrés et une partie de Belges dont Anatole Gonet avec ses deux fils de 14 et de 18 ans. Là aussi, il y a eu erreur et imprudence.

Je n'en dirai pas plus mais ce que j'ai vu et entendu sur place car j'étais présent le 8 août 1956 comme sauveteur dans l'équipe de la centrale de Renaix m'a largement convaincu. Moi je ne suis pas descendu. J'ajoute une liste de bien des catastrophes en Eu-



Une nouvelle tragédie minière endeuille la Belgique

Par la faute du grisou, ce gaz meurtrier et aveugle, le martrage de la mine s'est allongé d'un nouveau nom : Mariemont-Bascoup. Ce charbonnage, qui n'avait jamais fait parler de lui dans ce sens, se rendait tristement célèbre, un beau matin de mai. Dans les profondeurs du puits n° 6, la mort surgissait inopinément, foudroyant, sans pitié, sans merci. En moins d'une heure, l'immortelle nouvelle se propageait à la surface, faisant se vider les cœurs et momentané, vers la mine tragique, la foule hagarde et anxieuse de ceux qui avaient qu'un être cher se trouvait dans la puits sinistré. Mais déjà, aux abords du charbonnage où la mort venait d'entrer, les horribles grilles d'acier étaient fermées, gardées par deux gendarmes. Devant elles, des mères, des épouses, des fiancées, des enfants se pressaient appréhendant le pire. Un désespoir muet marque ces pauvres visages tendus par l'angoisse. C'est là, tristement mise en image, toute la tragédie de la mine.

(Voir suite à l'intérieur.)



rope mais rien qu'en Belgique, notre population a bien souffert à cause de toutes ces catastrophes. Il ne faut pas oublier que de 1941 à 1945 pendant l'Occupation, on travaillait un dimanche sur deux. Donc on travaillait 13 jours pour obtenir un jour de repos. Après la guerre, les gueules noires ce sont mobilisés au travail pour redresser l'économie du pays. On peut lire dans le livre d'Alexandre Lambrix qu'une femme voyant les mineurs remonter, noirs de charbon et de sueur dit : « Ces hommes transpirent le charbon ! »

C'était bien vrai, madame ! Nous, les gueules noires, on transpirait le charbon à longueur de journée. Au Bois du Cazier, outre les morts, on dénombrait au total 13 survivants, 183 veuves et 392 orphelins. C'est encore la population qui les a aidés à vivre avec les collectes qui arrivaient de partout de Belgique et même de l'étranger.

On a entendu des veuves déclarer : « On a crevé de faim. On a dû vivre avec 3800 francs par mois. Il est heureux que des dons nous sont parvenus de la Croix Rouge. » Et on pouvait aussi entendre dire des survivants : « Pour le reste, bernique ! » comme si l'on jugeait suffisant le fait d'avoir la vie sauve !

Le plus grand nombre de victimes parmi les 262 morts a particulièrement touché les populations belges et italiennes : 136 Italiens, 92 Belges, 8 Polonais, 6 Grecs, 5 Allemands, 5 Français, 1 Anglais, 1 Hollandais, 1 Russe et 1 Ukrainien

J'ai visité plusieurs expositions sur des mines et le travail des mineurs. Cela se passait dans des écoles ou dans des librairies, un peu partout dans le bassin de Charleroi

J'ai entendu des hommes ou des femmes expliquer le travail au fond des mines. Mais beaucoup de ces gens ne sont jamais descendu au fond pour donner vraiment de explications aux jeunes car beaucoup de professeurs, d'instituteurs et d'institutrice amenaient leurs élèves visiter ces expositions pour mieux leur faire comprendre le dur travail des gueules noires du Pays noir. J'ai souvent pris la parole pour bien expliquer l'exploitation du charbon. Une fois, après avoir écouté un homme qui parlait des catastrophes, des coups de grisou, et des 136 Italiens morts au Bois du Cazier, j'ai pris la parole et j'ai dit : « Excusez-moi, Monsieur, mais au Bois du Cazier, ce n'était pas un coup de grisou mais c'est le feu qui a tué et vous oubliez aussi de dire qu'il y avait 262 victimes dont 92 Belges et autres nations. » Et bien, je suis resté ébahi qu'il m'ait répondu qu'il ne savait pas. Alors, tous les élèves, instituteurs et institutrices se sont tournés vers moi. Pendant 40 à 45 minutes, je leur ai donné des explications.

Cela m'est arrivé dans plusieurs expositions. Voilà la raison pour laquelle je me suis décidé d'écrire : pour bien expliquer le coup de grisou du numéro 6 à Trazegnies le 11 mai 1950. Là aussi, bien des gens de Trazegnies et des environs me parlent soit de leur père ou grand-père qui a été tué de telle ou telle façon ou me disent qu'on les a obligés à aller travailler à la taille 27. Alors chaque fois, je donne des explications, voilà pourquoi j'ai pris la décision d'écrire mes mémoires.

Moi, Jean-Baptiste Sturbois déclare sur l'honneur que tout ce que j'ai écrit est vrai puisque je l'ai vécu.
La plus grande catastrophe de tous les temps reste cependant la silicose qui continue de tuer des mineurs tous les jours

Jean-Baptiste Sturbois

SOCIÉTÉ

50 ans

Oui 50 années se sont écoulées depuis ce triste 11 septembre 1973

50 années aussi se sont écoulées depuis la création du Comité Chili de Courcelles.

Et en 2025, 50 années se seront aussi écoulées depuis l'érection de cette masse de pierre concrétisant notre engagement commun.



Commémoration en présence d'amis chiliens

Reprenons date après date.

Le 11 septembre 1973 sonnait le glas d'un Chili démocratique qui, dans la légalité et par des voies pacifiques, avait décidé de s'engager dans la construction d'une société socialiste. Ce fut avec stupeur et indignation que l'opinion publique apprit que des généraux félons appuyés par la CIA avaient confisqué le pouvoir détenu par le gouvernement d'Unité populaire. Le palais présidentiel avait été bombardé par l'aviation et le président Salvador Allende se suicidait dans le palais de la Moneda, sous les bombes des putschistes.

Depuis 50 ans, régulièrement, Les Courcelloises et Courcellois se sont réunis régulièrement en ce lieu pour conserver la mémoire et dénoncer la chasse aux militants de gauche, aux syndicalistes, les arrestations arbitraires, les condamnations sommaires, le meurtre légalisé, l'usage de la torture mais aussi les décrets autoritaires supprimant toutes les libertés et rendant les partis politiques illégaux.

Pour toutes ces raisons, fin du mois d'août 1974, il y a donc 50 ans, une poignée de militants de notre commune se réunissaient et lançaient un large appel à la solidarité internationale au nom d'un Comité pluraliste Chili. Nombreuses furent les personnalités de notre commune et les organisations sociales et politiques qui y répondirent. Epluchant mes archives, je vous en donne la liste : le Parti socialiste, le Parti communiste, le Rassemblement Wallon, le PSC, le Groupement Politique des Travailleurs Chrétiens (GPTC), les femmes socialistes, le mouvement Vie Féminine, l'Union les pionniers de Belgique, le mouvement Tiers-monde, la Jeunesse socialiste, la FGTB, la CSC et la CGSP des agents communaux et des enseignants.

Ces hommes et ces femmes démocrates et progressistes convaincus allaient apprendre à se côtoyer, à

collaborer pour sensibiliser notre opinion publique.

Votre présence de ce jour démontre que 50 ans plus tard, nous sommes toujours là. Ce combat est toujours aussi important qu'il l'était à l'époque car partout dans le monde des forces obscures remettent en question les conquêtes sociales du monde ouvrier. Les récentes élections européennes prouvent que les mouvements d'extrême droite se développent partout que ce soit en Allemagne où l'Alternative pour l'Allemagne atteint des scores électoraux très importants dans certains Landers de l'Est, que ce soit à Paris où le Rassemblement National est aux portes du pouvoir, en Italie avec la participation du gouvernement Meloni et même chez nous, après nos dernières élections législatives c'est un parti d'extrême droite, la NVA qui semble mener la danse.

Irions-nous à contre-courant de nos idées généreuses, altruistes ? Je pense maintenant à cette poignée de Courcelloises et Courcellois qui furent à mes côtés durant ces cinq décennies. Je ne peux donc terminer mon intervention sans évoquer quelques figures à commencer par celle d'Ernest Glinne, notre ancien député-bourgmestre qui fut à l'initiative de l'installation de cette stèle devant laquelle nous nous réunissons chaque année. Je pense à Marcel Beynaerts, ancien conseiller communal et militant de Centrale Nationale des Employés et à son épouse Jacqueline. Je pense aussi à Nelly, militante active de Vie Féminine. Je pense à mon ancienne collègue militante socialiste, Madame Divers avec laquelle j'ai fait le porte-à-porte pour collecter des fonds destinés à accueillir et soutenir deux familles de réfugiés chiliens. 54 000 francs furent ainsi collectés, montant important pour cette époque.

Avant de terminer, j'aimerais évoquer la figure de Sergio Poblete, ancien général chilien d'aviation qui nous honora à plusieurs reprises de sa présence. Son comportement prouve la prééminence du pouvoir démocratique sur l'institution militaire. Sa dernière visite sur cette petite esplanade date de décembre 1998. Malgré la température polaire de cette journée, par notre présence, nous interpellions le ministre de l'Intérieur britannique devant décider du sort du général Pinochet qui séjournait dans son pays. Plusieurs pays européens dont la Belgique, heureusement demandaient l'extradition du dictateur chilien. Lors de son intervention, le général Poblete déclarait que des métastases de la dictature de Pinochet continuaient à infester le peuple chilien.

Je termine ainsi mon intervention sur le souvenir d'un homme d'honneur. Merci à vous toutes et tous de continuer à être présents en ce lieu année après année.

Robert Tangre
Ancien secrétaire du Comité Chili

Droitisation et mirages post-modernes en Wallonie.



Les termes « modernité », « modernisation » et « moderniser » apparaissent à plus de 60 reprises dans la Déclaration de Politique Régionale et Communautaire. Notons qu'un concept utilisé à l'origine en histoire et en philosophie est ici mobilisé à des fins de communication politique. Cet exercice est parfaitement légitime tant il participe de la vie démocratique. Cependant, personne n'a à prendre pour argent comptant ce qui relève avant tout d'une entreprise de séduction des foules. En tout état de cause, la multiplication des références à la modernité ne manquera pas de surprendre tant la notion n'a rien d'évident.

En effet, la modernité serait en crise au point que des philosophes en ont décrété la mort clinique. Selon ces penseurs, les sociétés occidentales seraient entrées dans une nouvelle ère : la postmodernité. Cette dernière procéderait à la fois du désintérêt pour les grands récits transformateurs de la société et aussi l'apparition de grandes angoisses collectives se rapportant notamment aux crises environnementales.

Bref, « moderniser » ne va pas de soi par les temps qui courent. De ce point de vue, on peut assimiler le processus de droitisation à l'œuvre chez nous à un mouvement régressif, potentiellement illibéral, à l'instar de ce que le macronisme est devenu en France. Deux dossiers en témoignent de manière emblématique.

On commencera par la volonté de mettre fin au statut dans la fonction publique. C'est en 1937, sous l'impulsion de Louis Camu, Commissaire royal à la réforme administrative issu du parti... libéral, que le statut a été érigé en principe cardinal de l'organisation de l'appareil d'Etat en Belgique. Jusque-là, la

doctrine en vigueur assimilait les fonctionnaires aux employés du secteur privé. Face à la pression fasciste qui gangrénait alors l'Europe, Camu a doté les serviteurs de l'Etat d'une capacité de résistance aux pressions autoritaires, quand bien même ces dernières seraient issues des urnes.

Sous couvert de modernisation, c'est donc bien à un retour au XIX^{ème} siècle auquel on assiste. Aux États-Unis, d'ailleurs, les fonctionnaires ayant réussi un concours ne sont pas non plus soumis aux mêmes aléas que les travailleurs du privé. Cette protection a été renforcée il y a peu afin de contrecarrer les desseins de Donald Trump. De surcroît, pour les enseignants, le statut garantit une promesse de la modernité, à savoir la promotion de l'esprit critique à l'égard des traditionalismes. A ce propos, on imagine aisément les difficultés qu'éprouveront face à des directions et des pouvoirs organisateurs conservateurs, des professeurs de sciences sociales privés du statut lorsqu'ils aborderont la différence entre « genre » et « sexe biologique », distinguo constaté empiriquement en anthropologie dès les années 1930.

On peut également douter du caractère moderne de la réhabilitation de l'héritage telle qu'elle sera mise en œuvre à l'avenir. Là encore, l'opération tourne le dos aux revendications historiques du parti libéral (décidément !) qui a milité à la fin du XIX^{ème} siècle pour l'introduction d'une taxation des héritages dans la fiscalité du jeune Etat belge. De nos jours, l'alliance idéologique entre « riches (néo-)libéraux et familialistes est responsable du rejet des droits de succession ». Cette tendance coïncide avec la désindustrialisation de nos pays dans lesquels des plateformes financières constituent l'épine dorsale d'une économie rentière centrée sur la captation de valeur ajoutée à partir des grands pays émergents. La passivité résultant du fait d'accumuler du capital par ce biais s'avère évidemment peu porteuse pour ce qui est de la prise d'initiative. Dès lors, on comprend mieux en quoi la Révolution industrielle s'est révélée propice à l'apparition au sein de la famille libérale d'un courant favorable aux droits de succession. A contrario, notre époque se caractérise par une importance de plus en plus marquée de l'héritage dans la composition des patrimoines. C'est ainsi qu'en France, la part de la richesse transmise par succession est passée de 2,5% en 1950 à 15% en 2010.

Avec cette mesure, la Wallonie semble donc a priori plutôt accélérer un mouvement de convergence vers la postmodernité néolibérale. On s'attachera à vérifier si à l'avenir, le renforcement des mécanismes rentiers, résultant notamment de la diminution des droits de succession, s'avèrera compatible avec l'objectif de réindustrialisation. Dans la France macronienne, l'activité industrielle en 2023 était, d'après les chiffres de l'INSEE, inférieure de 2% à

son niveau de 2017, début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron. Alors que la production manufacturière a augmenté de 1,1% en moyenne par an dans l'Hexagone entre 1999 et 2017, elle y a, depuis, diminué de 0,2 % chaque année.

C'est bien connu, Les promesses n'engagent que ceux qui les croient...

André Masson, « *L'impôt sur l'héritage. Débats philosophico-économiques et leçons de l'histoire* » in *Revue de l'OFCE*, vol.156, n°2, 2018, p.132.

Thomas Piketty, « *On the long-run evolution of inheritance: France 1820-2050* », *Quarterly Journal of Economics*, vol.126, 2011, p.1077.

Signataires

Jean-François Tamellini, Secrétaire Général de la FGTB wallonne

Laurent Pirnay, vice-président CGSP fédérale
Myriam Delmée, présidente fédérale SETCa-BBTK
Françoise Bernard, présidente du SETCa Wallonie
Philippe Samek, secrétaire national Finances CNE (CSC)

Nico Cué, ex Secrétaire Général Métallos MWB (FGTB)

Marc Maesschalck, Professeur à l'Institut Supérieur de Philosophie de l'Université catholique de Louvain et Président du Centre de Philosophie du Droit (UCL)

Maité Mola, secrétaire aux relations internationales du Parti de la Gauche Européenne (PGE)

Robert Tangre, président du Secours Populaire Wallonie-Bruxelles

Xavier Dupret, économiste AJJ

Extrait de l'Echo

Le capitalisme se meurt, nous serions entrés dans le technoféodalisme, selon Yánis Varoufákis

Est-ce que le capitalisme a changé de nature ou est mort au profit de la technoscience et de nouveaux serfs de l'économie ? C'est la thèse développée dans *Les nouveaux serfs de l'économie*, le nouveau livre de Yánis Varoufákis. Cet économiste, homme politique, ancien ministre des Finances de la Grèce dans



le gouvernement SYRIZA d'Aléxis Tsípras et cofondateur du Mouvement populaire international DiEM25, estime qu'on est entré dans une nouvelle ère, celle du technoféodalisme. Interview dans *Les Couleurs de l'Info* avec Eddy Caekelberghs.

La mondialisation est le résultat d'une évolution plurielle de l'économie. Les développements technologiques agissent comme un carrefour entre ces deux concepts depuis des milliers d'années. Car la science et ses avancées, notamment au niveau des moyens de production, confrontées à l'évolution des relations sociales, jalonnent l'Histoire de l'humanité.

Dans *Les nouveaux serfs de l'économie*, Yánis Varoufákis reconnaît le triomphe du capitalisme, mais qu'il est désormais hors de contrôle : « *Le capital qui est produit par des moyens de production est tellement triomphant qu'il a vaincu tous ses ennemis : le socialisme, le libéralisme, la démocratie sociale, la politique. Le capitalisme a vaincu tout. Il a muté le capitalisme en une forme très toxique : le cloud capitalisme. Il est tellement toxique que le virus a tué son hôte, le capitalisme. Il a créé une nouvelle forme de relation le cloud capital, qui est pire que le capitalisme classique* ».

Pourquoi devrait-on parler de technoféodalisme en 2024 ?

Le cloud capitalisme. Voilà un nouveau concept qui bouscule nos repères. Quiconque développe ce capitalisme numérique, une matière incontrôlable par les gouvernements et les masses, règne en maître sur l'économie mondiale. « *Les possesseurs de ce cloud capital, c'est la nouvelle classe dirigeante. Ils se conduisent et ils fonctionnent comme une nouvelle forme de seigneurs féodaux* » assure ainsi l'économiste et homme politique de gauche radicale qui comprend dans cette désignation les GAFAM, mais aussi des gérants de cloud capital dans les anciens pays du tiers-monde comme l'Inde ou la Malaisie. Nous vivrions une nouvelle période féodale, mais adaptée à notre temps, que Yánis Varoufákis nomme technoféodalisme.

En d'autres termes, ce changement s'explique par

ces technocrates qui auraient troqué la notion de profit, essence même du capitalisme, contre la notion de rente.

Yánis Varoufákis livre un exemple concret : la différence notoire entre Henry Ford et Jeff Bezos, tous les deux des hommes puissants, mais au capital différent. Le premier possédait des moyens de production énormes : machines, des lignes de production, voitures. Le deuxième détient surtout du cloud capital. *«C'est un grand fief numérique, des énormes plateformes où beaucoup d'entre nous se trouvent en tant qu'acheteur, vendeur, commentateur, chroniqueur et nous faisons des transactions les uns avec les autres. Le capital de Bezos ne produit absolument rien. Aucun des livres, disques, CD, DVD, vélos électriques qui sont achetés et vendus sur sa plateforme. Mais il choisit la rente. Donc si vous vendez un livre ou si vous vendez de la musique ou un vélo sur Amazon.com, vous lui payez une rente énorme. Comme les paysans autrefois payaient (divers impôts) aux seigneurs féodaux».*

La rente cloud entretient l'inflation et appauvrit la population

Le système féodal impliquait diverses taxes aux paysans vivant sur des terres appartenant à un seigneur qui leur allouait ses biens fonciers. La plus connue était le cens, une sorte de rente perçue jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, à savoir une redevance annuelle portant sur une bâtisse ou un droit de passage sur une seigneurie.

Le profit que retirent aujourd'hui les responsables d'entreprises numériques serait donc une rente cloud, à l'image du système féodal, pour Yánis Varoufákis.

Un profit tout à fait différent des impôts que l'on verse à l'État, puisque ce dernier est chargé d'investir ces fonds dans des biens pour la collectivité. Cette rente cloud *«se retrouve sur les îles Caïmans par un accord qui a été fait avec Amazon sur les impôts. C'est pire que la mafia»* affirme l'ancien ministre grec des Finances. *«Parce que la mafia, quand elle fait de l'argent, elle le dépense en Sicile ou ailleurs, en France ou en Italie. L'argent retourne dans un cercle vertueux. Lorsque les capitalistes du cloud siphonnent des milliards et des milliards, l'argent sort du cercle de la production. La demande s'écroule. Les gouvernements peuvent récupérer moins d'impôts. Parce que les capitalistes du cloud ne payent pas d'impôts. Le résultat, c'est que le gouvernement n'arrive pas à équilibrer ses comptes et Christine Lagarde doit imprimer plus d'argent pour pouvoir booster la demande. Et ça crée plus d'inflation. Ce qui fait que les pauvres souffrent encore plus».*

Se sortir de cette forme de capitalisme numérique

La société peut néanmoins se libérer de ce système technoscientifique, régit par une oligarchie du pouvoir numérique.

Même si l'État est parfois lié au secteur privé, comme on le voit avec Elon Musk ou Steve Jobs : *«SpaceX n'existerait pas sans la NASA, sans l'argent du gouvernement américain, Internet n'existerait pas sans les dépenses publiques. Toutes ces choses à l'intérieur de votre iPhone ont été développées par des fonds et des recherches gouvernementales».*



Pour parvenir à cette fin d'assujettissement qui enrichit un plus petit cercle de personnes que ne le favorisait le capitalisme, il ne faut pas régler sur ces technocrates du numérique pense Yánis Varoufákis. Cette figure de la gauche radicale grecque propose de plutôt «changer la propriété du cloud capital» pour une vaste propriété publique numérique : *«Nos municipalités peuvent créer leur propre application, en utilisant des codeurs locaux, des scientifiques de l'ordinateur locaux et toute application des municipalités pourrait agréger des services d'accès, des services de location, locations, d'appartements, de réservations d'hôtels...»*

Par François Saint-Amand

Extrait de www.rtbfb.be

Candidat potiche ou candidat torpille ?

Être candidat ou candidate, c'est toujours un engagement. Cela prend du temps et demande beaucoup d'énergie. Oui, faire de la politique est une chose sérieuse. Cela ne doit pas nous empêcher d'avoir de l'humour. Voici une présentation des types de candidats que nous espérons amusante. Vous pouvez jouer à reconnaître tel ou tel type de

candidats qui se présente dans votre ville ou que l'on voit dans les médias. Les candidats peuvent aussi être un mélange de plusieurs types.

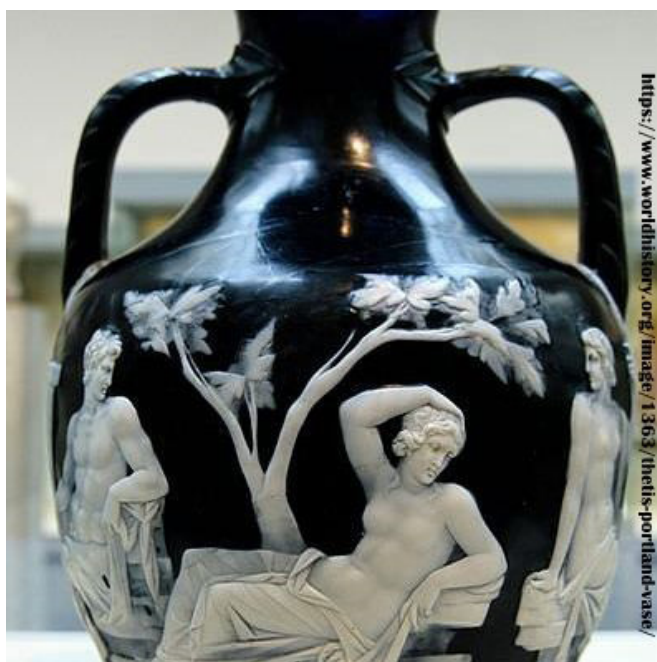
La candidate potiche

Depuis qu'il faut au moins la moitié de femmes sur la liste, elle a plus de chances de figurer sur la liste. Au début, les candidates têtes de liste ou mise en avant étaient souvent moquées. On portait l'attention sur leur style, leur charme plus que sur ce qu'elles disaient. Il y avait beaucoup de mépris. Aujourd'hui, cela a changé, mais il y a toujours du sexisme. Il y a encore quelques années, on parlait de candidate «femme potiche». Cela voulait dire que la candidate était choisie parce que c'était une femme même si elle n'avait aucune compétence ou aucun goût particulier pour la politique. Elle était choisie parce qu'il fallait bien mettre une femme. Elle était posée comme un vase, une potiche, pour faire de la décoration, mais elle n'avait aucun autre rôle. Et pourtant, il y a depuis longtemps en politique des hommes potiches, mais sur eux on ne dit rien...

Exemple

En 2011, la députée Ecolo Emilie Hoyos devient présidente du Parlement wallon. C'est un poste important. Le député libéral Gilles Mouyard lui avait envoyé un sms insultant, grossier et d'une violence sexiste incroyable : « C'est vrai que tu as un beau cul...:-) ». A l'époque, cela n'avait fait qu'un petit scandale. Aujourd'hui heureusement, il serait obligé de démissionner immédiatement.

Le candidat évident



Il était déjà là avant. Il a fait du bon travail dans son parti, au conseil communal ou comme échevin ou

comme bourgmestre. Du bon travail, ce n'est pas seulement avoir joué son rôle, c'est aussi avoir la sympathie des électeurs et si possible de membres de son parti.

Exemple

Maxime Prévost, président du parti Les Engagés. Il est bourgmestre de Namur depuis 2012. Cette année, il ne sera peut-être plus candidat bourgmestre car il est possible qu'il devienne ministre dans un gouvernement fédéral.

Le candidat montant

Il est jeune et commence à faire ses preuves dans le parti. Les partis doivent se rénover et rajeunir leurs élus.

Exemple

Thomas Dermine a 38 ans. Il a été secrétaire d'Etat (donc presque ministre). Il est le candidat socialiste comme bourgmestre à Charleroi, la ville la plus peuplée de Wallonie. Il succède à Paul Magnette.

Le candidat parachuté

Il n'est pas de la ville, mais il ne tombe pas vraiment du ciel. Il est connu. Il est dans les médias. Il a ou il avait des responsabilités importantes ailleurs. Parfois, ce n'est pas bien vu par les militants locaux du même parti qui ont l'impression que l'on prend leur place. Pour être candidat dans une commune, il faut y avoir sa résidence principale.

Exemples

Il y a toujours eu du parachutage en politique. Il y a eu le libéral Didier Reynders qui avait quitté Liège pour Uccle, une commune de Bruxelles. Cette année, il y a Julie Taton (voir aussi candidat people) qui habite Lasne dans le Brabant Wallon et aurait dû être candidate à Mons.

Le candidat poids lourd de la ville

Il est bourgmestre depuis 12 ans ou 18 ans. Il n'est pas toujours d'accord avec les dirigeants de son parti et il le fait savoir. Grande gueule sympathique, il est depuis longtemps le symbole de sa ville.

Exemple

Il y a eu Jean-Claude Van Cauwenberghe, bourgmestre socialiste de Charleroi de 1983 à 2000. Appelé familièrement «Van Cau» ou «l'empereur de Charleroi». On disait d'ailleurs : « Il préfère être empereur de Charleroi que le roitelet au boulevard de l'Empereur » (le siège du Parti socialiste se trouve

boulevard de l'Empereur à Bruxelles.)

Le candidat de papa

Il arrive, mais il a déjà un nom. Son papa faisait ou fait déjà de la politique. Mais attention, parfois, ce n'est pas si facile de se faire un prénom.

Exemple

Frédéric Daerden est bourgmestre de Herstal depuis 2006. Il a fait ses preuves et se montre tout à fait sincère dans son engagement. Il est le fils de Michel Daerden qui a été un homme politique original et de premier plan.

Le candidat célébrité

Il est sportif, présentateur de télé, artiste connu ou quelqu'un de proche qui est très connu. Le candidat parfait pour avoir les voix des électeurs hésitants ou admirateurs.

Exemples

Julie Taton a été miss Belgique et est animatrice de télé et radio (voir aussi candidat parachuté). Pierre Kompany, le père du footballeur Vincent Kompany a été député fédéral et est conseiller communal dans la commune d'Anderlecht.

Le candidat citoyen

Il travaille bénévolement pour le bien-être des citoyens de sa commune. Il anime un comité de quartier ou un club sportif. L'électeur lui fait plus confiance parce qu'il n'est pas un « professionnel » de la politique.

Exemples

Il y en a plus qu'on ne croit et ils sont souvent inconnus en dehors de leur commune.

Le candidat torpille

Il est choisi pour sa compétence dans un domaine particulier. Il a une seule cible. S'il est ancien colonel ou commissaire de police, il sait de quoi il parle en matière de sécurité.

Exemple

Yves Coppieters, est à la fois un candidat « célébrité », citoyen et torpille. Spécialiste des virus, on l'a vu presque tous les jours à la télé pendant la crise du Covid. Il a été élu député régional. Il est devenu ministre et s'occupe, entre autres, de la santé.

Le candidat qui peut encore servir

Il a un passé politique brillant. Il a été ministre impor-

tant ou il a été un dirigeant historique de son parti. Il est souvent le dernier sur la liste, une place presque aussi remarquable que la première. Il est très connu et il fera des voix par sympathie. C'est le pousseur de liste.

Exemple

En 2018, Elio Di Rupo a été pousseur de liste aux élections communales à Mons après avoir été bourgmestre de la ville. Cela dit, Elio Di Rupo continue de jouer un rôle politique important. Il a été ministre président de la Région wallonne jusqu'aux élections de juin 2024. Il est aujourd'hui député européen.

Le candidat héroïque

Il est tête de liste d'un petit parti qui fera sans doute 1% des voix si tout va bien. Pas évident de représenter un parti qui n'a pas d'élu et qui n'a aucune chance d'en avoir un. Il le sait. Cela ne l'empêche pas en rentrant du boulot d'aller distribuer des tracts et de coller des affiches avec quelques camarades ou même tout seul.

Exemple

Ben, euh... On n'a pas trouvé.

A Courcelles : le candidat de la liste Vandenhove (NDLR)

Thierry Verhoeven

Extrait de l'Essentiel - <https://www.journales-sentiel.be/>

DOSSIER

RSF dénonce l'intimidation de Haaretz, l'un des rares médias israéliens qui critiquent la guerre à Gaza



Dans un écosystème médiatique israélien qui manque de plus en plus de pluralisme, Haaretz fait figure d'exception. Reporters sans frontières (RSF) dénonce les tentatives d'intimidation croissantes dont le quotidien fait l'objet depuis le 7 octobre pour sa couverture de l'impact de la guerre à Gaza et sa critique du gouvernement israélien.

Le matin du 5 juin, l'entrée vitrée du bureau du quotidien Haaretz à Tel Aviv a été brisée par un homme non identifié : première attaque physique contre le média, mais dernière en date d'une série de menaces et de tentatives d'intimidation. Accusé d'être le "journal du Hamas" par les partisans du gouvernement israélien, le quotidien de gauche subit, depuis le 7 octobre, des pressions accrues pour sa couverture critique de la guerre à Gaza.

Dans un article publié le 5 juin par le journal, sa direction a annoncé avoir contacté la police qui suivait l'affaire. Les caméras de sécurité ont filmé un homme s'approchant et brisant la vitre avec un objet métallique tranchant, avant de s'enfuir. Plus tard dans la journée, le correspondant de Jérusalem pour Haaretz Nir Hasson a été agressé, ainsi que le journaliste palestinien indépendant Saif Kwasmî et 15 autres journalistes palestiniens, par de jeunes nationalistes, dont des colons, participant à la "marche des drapeaux" à Jérusalem-Est, qu'il couvraient.

Quelques jours auparavant, le 30 mai, le journaliste d'investigation de Haaretz Gur Megiddo avait révélé au Guardian qu'il avait été menacé par de hauts responsables des services secrets israéliens pour l'empêcher de couvrir les tentatives d'intimidation de l'ex-chef du Mossad, Yossi Cohen, contre l'ex-procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, il y a près de deux ans.

Le 23 novembre 2023, le ministre de la Communication Shlomo Karhi avait annoncé sur X sa décision de soumettre une proposition au gouvernement pour mettre fin au financement de Haaretz en raison de sa "propagande anti-israélienne". D'autres personnalités publiques ont aussi qualifié le rédacteur en chef, Gideon Levy, de "traître" pour avoir dirigé un journal "pire qu'Al-Jazeera" – média qui a été censuré en mai 2024, par le cabinet israélien arguant qu'il serait un "porte-parole du Hamas".

"La diffamation et les attaques dont fait l'objet Haaretz s'inscrit dans la continuité de la stratégie israélienne d'étouffer toute couverture libre de la guerre à Gaza. Une stratégie qui détruit un peu plus le pluralisme des médias en Israël. Haaretz est l'un des rares médias à interroger les responsables israéliens et à leur demander des comptes. Cet intolérable harcèlement contre ce média doit cesser immédiatement et les auteurs de ces actes doivent être poursuivis en justice.

Anne Bocandé
Directrice éditoriale de RSF

Les intimidations visant Haaretz surviennent dans

un contexte de censure croissante de la presse en Israël. La loi israélienne exige que les journalistes en Israël soumettent tout article touchant aux "questions de sécurité" à un censeur militaire pour examen avant publication. Selon une enquête menée par le site d'information en ligne +972 Magazine en 2023, la censure militaire israélienne a interdit la publication de 613 articles par des médias en Israël. Établissant ainsi un nouveau et triste record depuis que le magazine a commencé à collecter des données en 2011. Le censeur a également expurgé des parties de 2 703 autres articles, ce qui représente le chiffre le plus élevé depuis 2014.

RSF_fr

Joe Biden juge « scandaleux » le mandat d'arrêt requis contre Benjamin Nétanyahou par le procureur de la Cour pénale internationale

Le premier ministre et le ministre de la Défense d'Israël, Yoav Gallant, sont dans le viseur de la CPI, de même que trois leaders du Hamas, a annoncé Karim Khan, son procureur général.

Le président américain, Joe Biden, a jugé « scandaleux » le mandat d'arrêt requis contre Benjamin Nétanyahou par le procureur général de la Cour pénale internationale (CPI), Karim Khan. Celui-ci a déclaré, lundi 20 mai, avoir soumis une requête pour la délivrance d'un mandat d'arrêt contre le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, et son ministre de la Défense, Yoav Gallant, pour des crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés commis dans la bande de Gaza.

« Je vais être clair : quoi qu'insinue le procureur, il n'y a pas d'équivalence entre Israël et le Hamas, il n'y en a aucune », a affirmé Joe Biden pour qui « ce qui se passe [à Gaza] n'est pas un génocide ». « Nous nous tiendrons toujours aux côtés d'Israël face aux menaces qui pèsent contre sa sécurité », a souligné le président américain.

« Nous rejetons l'équivalence établie par le procureur entre Israël et le Hamas. C'est une honte », a appuyé son chef de la diplomatie, Antony Blinken, ajoutant par ailleurs que la CPI n'avait « pas de compétence juridique » sur Israël.

L'Allemagne a, de son côté, regretté que la décision du procureur de la CPI de demander des mandats d'arrêt contre le premier ministre israélien et son



ministre de la défense, d'une part, et contre trois dirigeants du Hamas, d'autre part, donne une « impression fautive d'équivalence » entre ces responsables, tout en soulignant respecter « l'indépendance » de la CPI.

Le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, a, pour sa part, annoncé « prendre note » de la décision du procureur de la CPI, rappelant que « le mandat de la CPI, en tant qu'institution internationale indépendante, est de poursuivre les crimes les plus graves au regard du droit international ». « Tous les Etats qui ont ratifié les statuts de la CPI sont tenus d'exécuter les décisions de la Cour », a-t-il encore souligné.

« Sur la base des éléments de preuve recueillis et examinés par mon bureau, j'ai des motifs raisonnables de croire que Benjamin Nétanyahou, le premier ministre d'Israël, et Yoav Gallant, le ministre de la défense d'Israël, portent la responsabilité pénale de crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis sur le territoire de l'Etat de Palestine (dans la bande de Gaza) à partir du 8 octobre 2023 au moins », a déclaré dans un communiqué le procureur de la CPI, qui siège à La Haye.

Le procureur général leur reproche des crimes tels que « le fait d'affamer délibérément des civils », « homicide intentionnel » et « extermination et/ou meurtre ». « Nous affirmons que les crimes contre l'humanité visés dans les requêtes s'inscrivaient dans le prolongement d'une attaque généralisée et systématique dirigée contre la population civile palestinienne. D'après nos constatations, certains de ces crimes continuent d'être commis », a affirmé M. Khan.

Yahya Sinouar visé par la requête

Trois dirigeants du Hamas sont également concernés par la requête : Ismaïl Haniyeh (chef du bureau politique du Hamas), Mohammed Diab Ibrahim Al-Masri, plus connu sous le nom de Mohammed Deif,

commandant des Brigades Ezzedine Al-Qassam, la branche armée du Hamas, et Yahya Sinouar (chef du Hamas dans la bande de Gaza). Le procureur de la CPI estime qu'ils « portent la responsabilité pénale des crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis sur le territoire d'Israël et de l'Etat de Palestine (dans la bande de Gaza) à compter du 7 octobre 2023 », date de l'attaque du Hamas contre Israël. Les accusations portées contre les dirigeants de l'organisation palestinienne incluent « l'extermination », « le viol et d'autres formes de violence sexuelle », « la prise d'otages en tant que crime de guerre » et « le fait de diriger intentionnellement des attaques contre la population civile en tant que crime de guerre ». Les faits reprochés ont présumément été commis sur le territoire palestinien et en Israël.

Il appartient désormais aux juges de la CPI de déterminer si les conditions sont réunies pour délivrer ces mandats d'arrêt réclamés par le procureur général. Si ces juges décident d'émettre le mandat d'arrêt contre Benjamin Nétanyahou, cela signifie qu'en théorie, n'importe lequel des 124 Etats membres de la CPI serait obligé de l'arrêter s'il se rend sur leur territoire. La Cour ne dispose d'aucune force de police pour faire appliquer ses mandats et s'appuie sur la volonté des Etats membres de jouer le jeu.

L'Afrique du Sud, en pointe des efforts internationaux pour qualifier de génocide la guerre israélienne à Gaza, a salué la demande du procureur de la CPI. « La loi doit être appliquée de manière égale à tous afin de faire respecter l'Etat de droit international, de garantir que les auteurs de crimes odieux rendent compte de leurs actes et de protéger les droits des victimes », dit un communiqué des services du président sud-africain, Cyril Ramaphosa, rappelant son attachement « au règlement de tous les différends internationaux par la négociation et non par la guerre, ainsi qu'à l'autodétermination de tous les peuples, y compris les Palestiniens ».

Le Hamas et Israël dénoncent la décision

Le premier ministre israélien, Benjamin Nétanyahou, a affirmé lundi « rejeter avec dégoût la comparaison du procureur de La Haye entre Israël », pays « démocratique », et « les meurtriers de masse du Hamas ».

Le ministre des affaires étrangères israélien, Israel Katz, a, lui, dénoncé une « décision scandaleuse » et un « un déshonneur historique ». Réclamer des mandats contre « le premier ministre et le ministre de la défense de l'Etat d'Israël aux côtés des abominables monstres nazis du Hamas », des « assassins et violeurs du Hamas » qui « sont en train de commettre des crimes contre l'humanité contre nos frères et sœurs » est une « attaque frontale » et



« une honte historique qui restera à jamais gravée dans les mémoires », estime le ministre dans un communiqué.

Le président israélien, Isaac Herzog, s'est indigné dans un communiqué de la « démarche unilatérale » du procureur Karim Khan, jugeant qu'elle « constitue une mesure politique qui encourage les terroristes dans le monde entier ». Benny Gantz, membre du cabinet de guerre, a, pour sa part, fustigé « un crime historique ». « L'Etat d'Israël s'est lancé dans la guerre la plus juste, après un massacre perpétré par une organisation terroriste contre ses citoyens. L'Etat d'Israël combat de la manière la plus morale de l'histoire, tout en adhérant au droit international, et dispose d'un système judiciaire indépendant et fort. Placer les dirigeants d'un pays qui se bat pour protéger ses citoyens sur le même plan que des terroristes assoiffés de sang est un aveuglement moral », a-t-il réagi sur X.

Le Hamas dénonce « les tentatives du procureur de la Cour pénale internationale d'assimiler la victime au bourreau en émettant des mandats d'arrêt contre un certain nombre de dirigeants de la résistance palestinienne », selon le communiqué du groupe islamiste palestinien.

La gauche française se félicite de l'annonce de la CPI

« Israël/Palestine. Le 7 octobre [2023], les insoumis ont demandé la punition de TOUS les crimes de

guerre. La Cour pénale internationale lance un mandat d'arrêt contre ceux qu'elle accuse d'en être les auteurs sur la base de son enquête », a réagi, lundi sur X, Jean-Luc Mélenchon, le leader de La France insoumise (LFI).

• « Nous serons entièrement satisfaits quand le génocide s'arrêtera. La France doit appliquer la promesse du ministre [des armées, Sébastien] Lecornu[,] et poursuivre les Français qui participent au génocide », a-t-il ajouté en référence aux binationaux franco-israéliens qui servent dans l'armée israélienne.

• Se focalisant sur la partie des décisions de la CPI visant Israël, le coordinateur de LFI, Manuel Bompard, a estimé que « la France et l'Union européenne doivent en prendre acte en décrétant un embargo sur les livraisons d'armes et en décidant de sanctions contre le gouvernement israélien ».

Même approche pour Fabien Roussel, le chef des communistes : « Crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Voilà les mots de la Cour pénale internationale qui émet un mandat d'arrêt contre Benjamin Netanyahu », a-t-il dit également sur X.

« Demande historique du procureur de la CPI visant à obtenir des mandats d'arrêt contre [Benjamin] Netanyahu, son ministre de la défense et trois dirigeants du Hamas, pour crimes de guerre et crime contre l'humanité. Le droit international par-dessus tout », a déclaré, de son côté, le premier secrétaire



du Parti socialiste, Olivier Faure, englobant dans sa réaction Israël et le Hamas.

« Mandat d'arrêt de la CPI, seule manière d'arrêter le massacre à Gaza », a estimé la députée écologiste Sandrine Rousseau.

Extrait de Le Monde avec AFP

A propos d'un soi-disant coup de génie.



Dans une interview donnée hier matin (30/9) à la RTBf, Georges-Louis Bouchez persiste dans les propos qu'il avait tenus au micro de Radio Judaica, en estimant que l'attaque aux bipeurs menée par Israël au Liban relevait du «coup de génie». Et il rajoute même une couche en validant entièrement l'escalade militaire au Liban, la justifiant au nom de la «guerre contre le terrorisme». Reprenons plus en détails ses propos, en montrant en quoi ils constituent un déni total des règles pertinentes du droit international.

- «Oui, c'est un coup de génie car cela a permis de tuer Nasrallah, lutter contre les terroristes est légitime» : la lutte contre le terrorisme ne permet pas de déroger aux règles du droit international humanitaire (DIH) et aux droits humains (DH), elle n'est «légitime» que dans le cadre du respect de ces règles. Assassiner le dirigeant politique d'un groupe armé ennemi est généralement prohibé et considéré comme «perfidie», comme le considère d'ailleurs le manuel militaire israélien.

- «Si on ne peut faire d'attaque ciblée ou de bombardement, quelle est la 3e voie ? C'est un coup de génie de mettre à mal le Hezbollah» : La fin ne justifie pas tous les moyens. Combattre un groupe armé ne permet pas n'importe quel type d'action. S'agissant de l'attaque aux bippers, elle ne peut justement pas être considérée comme «ciblée», puisqu'elle a visé indistinctement tout porteur de bipper à un moment donné, sans avoir aucune garantie que seuls des combattants du Hezbollah seraient touchés. Tout membre du Hezbollah, qui comporte plusieurs composantes, ne sont pas des combattants constitutifs

de cibles légitimes. Il y a donc violation du principe de distinction (obligation de distinguer entre combattants et non combattants). Ce d'autant plus que le mode d'attaque (explosion simultanée de milliers de bipeurs) ne permettait pas de connaître les circonstances dans lesquelles ils allaient exploser, avec le risque de toucher des civils se trouvant aux alentours ou de causer des accidents, ce qui est advenu. Il y a donc là également violation du principe de précaution, obligeant les belligérants à évaluer et minimiser les risques de «dommages collatéraux», ce que le modus operandi ne permettait pas. Il faut signaler qu'en plus des morts signalés dans l'interview, il y a des milliers de blessés graves, dont tous ne sont certainement pas des combattants du Hezbollah. Et s'agissant des bombardements, ils posent en tout cas des graves problèmes au regard du principe de proportionnalité, qui exige de limiter les pertes civiles, au regard des avantages militaires escomptés.

- «Le droit international ? Je vous invite à lire les rapports du «War Institute», le centre d'étude de l'armée américaine, qui explique que cibler de manière si précise des terroristes est tout à fait dans le cadre...» : Il m'a été difficile de retrouver avec certitude la source à laquelle entend se référer Bouchez. On m'a indiqué que la source était citée dans un tweet de Bouchez. Il ne s'agit pas d'un quelconque «rapport» du Modern War Institute (l'appellation exacte), mais d'une opinion publiée dans le Daily Wire, un journal conservateur américain, signé par un membre (controversé) du Modern War Institute, mais aussi d'un conseiller juridique de la mission permanente d'Israël aux Nations Unies et d'un membre de l'Institut Misgav pour la sécurité nationale et la stratégie sioniste, qui dénie le caractère occupé des territoires palestiniens. Se référer à une opinion minoritaire prise par des auteurs aussi connotés et défendant des vues totalement contraires à celles généralement acceptées en droit international est pour le moins fragile. Il aurait été préférable de renvoyer par exemple à l'avis émis par Volker Turk, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU qui a déclaré : «La guerre a des règles, la distinction entre les civils et les cibles militaires est fondamentale et que toutes les précautions doivent être prises pour épargner les civils. Le droit international des droits de l'homme existe précisément pour protéger l'égalité et la dignité de tous les êtres humains, même en temps de guerre. Or viser simultanément des milliers d'individus, qu'ils soient des civils ou des membres de groupes armés, constitue une violation du droit international des droits de l'homme et, le cas échéant, du droit international humanitaire. Le droit international humanitaire interdit l'utilisation d'appareils piégés sous la forme d'objets portables apparemment inoffensifs, les actes de violence visant à semer la terreur parmi les civils constituent un crime de guerre.»



Photo de Maurice Magis fils

-«Qui est assez naïf pour croire que dans une guerre il n'y a aucun mort civil ? Je me réfère à des personnes compétentes dont c'est le métier. Le 11 septembre, il y a eu 2500 morts. À la suite de cela, deux guerres ont été menées par les pays occidentaux : l'Afghanistan et l'Irak. On a fait près de 500 000 morts dans ces deux conflits. Est-ce que pour autant nous sommes devenus un Etat génocidaire ? Je ne le crois pas» : Ces propos relèvent d'une grave et profonde confusion. Laissons de côté la question de la légalité de principe de ces deux guerres (celle d'Irak était manifestement illégale, la Belgique n'y a d'ailleurs pas participé). Dans toute guerre, légale ou non, le DIH et les droits humains s'appliquent à tous les belligérants, avec pour principe central le fait de préserver au maximum la vie des civils. Des civils peuvent être tués de manière incidente, mais toujours dans le respect du principe de proportionnalité (comme «victimes collatérales»). Tant dans la guerre d'Afghanistan que celle d'Irak, il y a de fortes présomptions de la commission de nombreux crimes de guerre, en particulier par les armées étatsuniennes et britanniques. Pour être illicite, une attaque visant ou touchant des civils ne doit pas être forcément «génocidaire», mais simplement non conforme au DIH. Et le fait de prétendre réagir à une attaque terroriste n'a aucune influence sur le

respect des règles du droit des conflits armés. La question n'est donc pas de savoir si les guerres font des morts civils, mais de déterminer dans chaque cas, pour chaque attaque, si les règles applicables sont respectées par les belligérants.

- «A un moment donné, il faudrait que les standards juridiques qui s'appliquent à tous les pays du monde s'appliquent aussi à Israël dans les deux sens. La haine d'Israël est devenue tellement forte que l'on en vient à défendre des organisations terroristes». Affirmation assez surprenante à vrai dire. Tout l'enjeu est précisément de faire appliquer le droit international par Israël. Comme les règles dont la Cour internationale de Justice a constaté, dans son avis rendu le 19 juillet dernier, qu'elles étaient violées de manière systématique par Israël par le fait de son occupation continue du territoire palestinien. Ou comme celles à la base de la demande de mandat d'arrêt émise par le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale à l'égard de Netanyahu et son ministre de la Défense, qui donnent lieu à des qualifications de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Et concernant le conflit Israël/Liban/Hezbollah, il faut rappeler que les mêmes standards s'appliquent à toutes les parties belligérantes, Israël ou Hezbollah, ce qui conduit à constater le non-respect du droit des conflits armés tant par l'un que par l'autre. Exiger le respect du droit international

ne revient pas à «défendre les organisations terroristes».

François Dubuisson
Copié sur Facebook

Gaza, Liban : l'effroyable rançon de l'impunité !



«Nous nous dirigeons vers une longue guerre », déplorait la semaine dernière à l'ONU le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell, « mais personne ne semble capable d'arrêter Netanyahu, pas même les États-Unis ». Non ! L'impuissance a bon dos. Les terrifiantes bombes « bunker buster » utilisées dans les frappes dantesques de ces derniers jours sur Beyrouth et le sud du Liban provenaient toutes des États-Unis. Leurs dirigeants les ont livrées sans relâche, en pleine connaissance de l'usage qui en serait fait, tant à Gaza qu'au Liban ! Le veto protecteur systématique de Washington au Conseil de sécurité pour faire échec à toute tentative d'enrayer l'escalade de la « dévorante machine de guerre israélienne » (« l'Orient-le Jour ») n'a fait que nourrir l'arrogance et l'irresponsabilité de la « seule démocratie du Moyen-Orient » ! Si leur créature échappe aujourd'hui à ses parrains en risquant d'entraîner toute la région dans une guerre totale dont Was-

hington ne voulait pas, il ne s'agit ni plus ni moins que de l'effroyable rançon de l'impunité garantie, en l'occurrence, à la pire équipe de criminels de guerre qu'Israël ait connue.

Cette nouvelle guerre aux développements potentiellement dévastateurs est le résultat d'un an de tolérance sans limite face aux incommensurables exactions de l'armée israélienne à Gaza, dont le bilan monstrueux est à rappeler sans cesse ! Plus de 40 000 morts identifiés – dont 16 756 enfants ! –, d'innombrables disparus « présumés morts sous les décombres », 100 000 blessés – dont 6 168 enfants (selon l'ONU) ! Une situation humanitaire alarmante : population au bord de la famine ; privation délibérée d'eau, de nourriture, de médicaments ; dénuement total ; exode massif sans fin à la recherche éperdue d'un refuge qui n'existe pas... Rien ne pouvait excuser un tel acharnement barbare contre une écrasante majorité de civils, coupables d'aucun crime ! Et pourtant...

Autant la population israélienne mérite notre solidarité face au traumatisme durable provoqué par l'ignoble massacre et les prises en otage d'innocents par le Hamas le 7 octobre, autant cette déshumanisation, par Israël, du peuple de Gaza, significativement traité d'« animaux vivants » par le ministre de la Défense, exigeait-elle d'emblée des sanctions internationales exemplaires, à commencer par l'arrêt immédiat des livraisons d'armes à Israël et la suspension des relations économiques privilégiées (comme celles induites par l'accord d'association Union européenne-Israël) . Au lieu de cela, Washington, Londres et Berlin ont multiplié les pressions sur la Cour pénale internationale pour éviter la délivrance des mandats d'arrêt demandés par le procureur de la CPI contre Netanyahu et son ministre de la Défense ! Même la simple reconnaissance de l'État de Palestine fut jugée « prématurée », sinon « déplacée », par les principaux États occidentaux, à la notable exception d'une poignée de pays européens, mais pas de la France ! Il ne s'agit pourtant que de revenir à la condition essentielle de la sécurité de tous les pays de la région : le respect des droits fondamentaux de chaque peuple, et donc, la fin de l'occupation des territoires palestiniens !

Ils rétorqueront qu'Israël a « le droit de se défendre contre le terrorisme ». Assurément. Mais, que n'ont-ils entendu à temps, à ce propos, les avertissements répétés d'un Avraham Burg, ancien président de la Knesset : « Les bombes ne font pas la guerre au terrorisme (...). La question que je me pose, c'est si Israël a fait assez en sorte qu'un enfant qui a 2 ans aujourd'hui ne se fasse pas exploser dans quinze ou vingt ans » ?

C'était en 2003 (1).

(1) Interview à « Haaretz » (14 novembre 2003)

Par Francis Wurtz, député honoraire du Parlement européen

Extrait de l'Humanité

«Personne ne nous aide, même pas la France» : sous les bombes, l'hôpital de Nabatieh, dernier refuge des Libanais



Dans la grande ville du Sud, l'hôpital du Secours populaire libanais est en première ligne. Il accueille les blessés des zones touchées par les attaques israéliennes et continue à fonctionner malgré le danger. Avec des moyens limités, les équipes sont mobilisées 24 heures sur 24. Sa directrice Mona Abou-Zeid lance un appel à l'aide.

Au loin, des collines. Plus loin encore, des montagnes. Sur une butte de Nabatieh, cette cité du Sud libanais située à quelques kilomètres à peine du fleuve Litani, la vue est imprenable. C'est là que se trouve l'hôpital du Secours populaire libanais (SPL), un des nombreux établissements que l'association a ouverts dans le pays depuis des décennies.

Tout est calme. Trop calme en ce samedi d'automne qui sent le printemps. Sur la route en contrebas, les immenses fanions jaune et vert du Hezbollah – où une main brandissant une

kalachnikov stylisée surgit du nom du parti de Dieu écrit en écriture coufique – flottent dans le vent.

Un ultime pied-de-nez à l'armée israélienne, dont les drones scrutent en permanence le moindre mouvement dans les villages alentour, pilonnés sans relâche depuis le 23 septembre. Les voitures sont rares. Le gouvernorat de Nabatieh est pratiquement devenu la seconde ligne de front de cette guerre qui, en réalité, a commencé le 8 octobre de l'année dernière, lorsque le Hezbollah a décidé de harceler Israël en défense de la bande de Gaza.

Se déplacer équivaut à jouer à la roulette russe

Ce faux calme vole en éclats en début de soirée. Une traînée de feu déchire le ciel dans un sifflement. Deux autres suivront. Au moins trois missiles israéliens, vraisemblablement tirés par un ou plusieurs avions, s'écrasent en plein centre de Nabatieh. De l'hôpital, en pleine nuit, des ambulances partent.

Bientôt, on ne distingue plus que les lumières rouge et bleu qui clignotent et finissent par s'évanouir dans la pénombre. Des dizaines de minutes passent avant qu'elles ne reviennent, chargées de blessés. Il y en aura cinq en tout, que les équipes médicales du SPL prennent immédiatement en charge pour stabiliser leur état.

L'attaque a été violente, comme nous avons pu le constater sur place, le lendemain matin. Plusieurs immeubles ont été touchés dans le quartier du marché de la ville. Des fumerolles se dégagent des ruines, des voitures sont calcinées, des magasins défoncés, leur devanture à terre.

Dans les gravats, on trouve des chaussures déchiquetées, des jouets en plastique en morceaux, des sachets de café éventrés ... En revanche, les portraits des leaders chiites, notamment celui de Hassan Nasrallah, le secrétaire général du Hezbollah assassiné le 27 septembre, sont intacts. Malgré le danger et de possibles autres attaques, un bulldozer est déjà en action pour déblayer les rues.

Huit corps auraient été dégagés des décombres. Mais, en réalité, personne ne sait vraiment ce qu'il en est. Se déplacer équivaut à jouer à la roulette russe, tant les bombardements sont intenses ce soir-là. En l'espace de quelques minutes, une dizaine de blasts résonnent dans les vallons présageant de la souffrance et de



Ils nous surveillent

la mort.

Il faut se contenter des informations qui circulent sur les fils WhatsApp créés par les habitants. Avec photos des destructions et incendies occasionnés, comme ce fut le cas samedi 15 octobre, au soir. Trois heures plus tard, la réplique vient des combattants du Hezbollah, qui lancent une impressionnante salve de roquettes visibles depuis nos fenêtres.

« L'armée israélienne ne cherche pas à vous faire du mal » ...

La mort. L'hôpital du SPL sait ce qu'il en est. « Le premier jour des bombardements, le 23 septembre, nous avons reçu 25 tués et 82 blessés », se souvient Mona Abou-Zeid, la directrice générale. La morgue, où se trouvent encore quatre cadavres, s'est vite remplie. « Dès qu'on n'entend plus le drone au-dessus de nos têtes, on sait que les missiles vont tomber, alors nos équipes se préparent. »

Le modus operandi est glaçant. « En général, les Israéliens bombardent un endroit, puis le

drone tourne afin de repérer des mouvements, et là, ils frappent à nouveau. » Si une bonne partie de la population de la ville de Nabatieh et des villages alentour se sont réfugiés vers le nord, tous n'ont pas voulu quitter leur maison malgré des conditions éprouvantes et dangereuses.

D'ailleurs, le porte-parole de l'armée israélienne, Avichay Adraee, intervient plusieurs fois par jour sur son compte X pour expliquer en arabe : « L'armée israélienne ne cherche pas à vous faire du mal. Pour votre sécurité, vous devez évacuer votre domicile immédiatement. » Une manière de se dédouaner aux yeux du monde. Les Libanais sont ainsi responsables de leur propre mort, puisqu'ils ont été prévenus.

« Mon fils me crie dessus car je ne veux pas le rejoindre à Beyrouth »

À Kfar Roummâne, seuls 15 habitants demeurent sur les 15 000 qui peuplaient le village avant la guerre. Âgés et malades, se déplaçant à l'aide d'un déambulateur et d'une canne, Mahmoud et son épouse Aida ont été contraints de rester.



« C'est la pire chose à vivre, je suis effrayée », concède cette dernière.

Dans le village de Kfar Roummane, Aïda et son mari Mahmoud, tous les deux malades, n'ont pas eu le choix que de rester. Ils sont visités par un médecin de l'hôpital autant que la situation sécuritaire le permet.

© Nicolas Cleuet / Le Pictorium

Des larmes coulent sur les joues de leur voisine, Najla, émue. « Mon fils me crie dessus car je ne veux pas le rejoindre à Beyrouth. Je suis seule mais je ne veux pas quitter Kfar Roummane », décrit-elle. Elle est la sœur du docteur Hikmat Al Amine, membre du Parti communiste libanais (PCL), initiateur et fondateur de l'hôpital du SPL qui manquait tant aux habitants. Il a longtemps été le seul établissement de ce type dans le Liban du Sud. Hikmat a été assassiné par les Israéliens en 1989.

Un bruit de moteur nous surprend. Un véhicule s'arrête en vitesse chez la famille Al Amin, le temps de déposer deux sacs de pommes de terre, un autre de pain, et de redémarrer aussi sec. Ce matin-là, la livraison ne provient pas de la municipalité : « Le Hezbollah, pris dans les combats, ne peut assurer la distribution en ce moment, contrairement à Amal (autre mouvement chiite,

dirigé par le président de la Chambre des députés Nabih Berri – NDLR) », explique Mona Abou-Zeid.

Située à quelques kilomètres de l'établissement, la maison de Mahmoud Al Amine a été relativement épargnée. Plusieurs vitres se sont brisées sous le souffle de l'explosion, qui a anéanti le foyer adjacent. Le reste du village porte les mêmes stigmates : voitures calcinées et maisons éventrées. Un mille-feuille de béton et de tôle.

Fantomatique, le village laisse apparaître la réalité de la guerre menée par Israël contre le Liban. Vidés de leurs habitants, les quartiers paraissent désossés, laissant en suspens le futur des populations qui prétendraient au retour. Dans un État en crise, des puissances étrangères ne manqueront pas de proposer leurs services pour la reconstruction afin de mettre un peu plus la main sur le pays.

Ici, des câbles électriques sont livrés à l'apesanteur. Là, une entreprise est réduite à l'état de poussière. Ailleurs, c'est un supermarché dont la devanture en verre a été soufflée. Des couvertures, des meubles de salle de bains ou un four, laissant imaginer la vie d'avant, reposent sur un tas de pierres.

Pierre Barbancey et Lina Sankari
Extrait de l'Humanité

BALADE PHOTO

Traces



!!!2ème chance!!!



CHARLEROI
14 décembre

RDV: 13h30
Place Vauban 23 (devant La Maison des 8 heures)
Prix/5 euros
Inscription: aurelieacjj@gmail.com

